

Arrêté du 13 janvier 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de novembre 2008

13/01/2009

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois de novembre 2008 est arrêté à 320 609 406,97 €:
Ce texte détaille les éléments composant cette somme.